



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée des administrateurs de l'**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC NICK (APLN)**, tenue par vidéoconférence, le 16 juin 2021 à 19 heures.

PRÉSENTS

Jean-Philippe Audren
Nathalie Bernier
Caroline Brodeur
Étienne Charuest
Gaétan Hamel
Jean-Guy Laprise
Philippe Mathurin

étant tous administrateurs de l'Association.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Sur proposition dûment présentée par Gaétan Hamel et appuyée par Caroline Brodeur,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE M. Jean-Philippe Audren et M. Gaétan Hamel agissent respectivement comme président et secrétaire de l'assemblée.

AVIS DE CONVOCATION

Tous les administrateurs ayant reçu l'avis de convocation et un quorum étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Le procès-verbal de la dernière assemblée des administrateurs est lu et approuvé.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Sur proposition présentée par Gaétan Hamel et appuyée par Jean-Guy Laprise,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE M. Philippe Mathurin soit nommé président de l'APLN.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION

Sur proposition présentée par Caroline Brodeur et appuyée par Étienne Charuest,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE M. Gaétan Hamel soit nommé secrétaire de l'APLN.

NOMINATION DU TRÉSORIER DE L'ASSOCIATION

Sur proposition présentée par Gaétan Hamel et appuyée par Philippe Mathurin,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE M. Jean-Philippe Audren soit nommé trésorier de l'APLN.

PRÉSENCE D'UN OBSERVATEUR :

Le conseil définit le rôle d'un observateur comme : Personne admise à assister à des débats, qui peut prendre part aux débats avec l'autorisation du conseil, sans droit de vote.

Sur proposition présentée par Jean-Philippe Audren et appuyée par Gaétan Hamel, tous les administrateurs approuvant sauf un, à la majorité,

IL EST RÉSOLU :

QUE M. Jean-Pierre Colpron soit admis comme observateur aux assemblées du conseil.

M. Colpron se joint à l'assemblée suite à l'adoption de la résolution.

CONFIRMATION D'UNE ADMINISTRATRICE DANS SON POSTE

Mme Nathalie Bernier confirme qu'elle n'entend pas démissionner et par conséquent elle demeure administratrice le conseil confirmant son poste d'administratrice.

CHANGEMENT DES SIGNATAIRES DES COMPTES DE BANQUES

CONSIDÉRANT la formation du nouveau conseil d'administration suite à l'assemblée des membres de l'APLN du 6 juin dernier;

Sur proposition présentée par Jean-Philippe Audren et appuyée par Nathalie Bernier,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE soit adoptée la résolution suivant le formulaire de la Caisse Desjardins soumise et approuvée par les administrateurs et faire en sorte que les chèques soient signés en tout temps par deux des trois personnes suivantes : le président, le trésorier et le secrétaire de l'APLN.

QUE conformément aux règlements de l'APLN sur les dispositions financières, le Président M, Philippe Mathurin, le secrétaire M. Gaétan Hamel et le trésorier M. Jean-Philippe Audren soient les signataires de tous les effets bancaires et financiers de l'Association des Propriétaires du lac Nick, et que deux signataires sur trois sont obligatoires en tout temps.

COMPOSITION DES COMITÉS DE L'ASSOCIATION

Le conseil discute la composition des divers comités de l'APLN et de leurs participants pour l'année 2021;

Plus particulièrement à l'égard du Comité des communications:

- Garde du site web par un dirigeant comme webmestre;
- Transfert du site web, incluant les fichiers d'informations, nom de domaine, codes d'accès;
- Paiement de frais mensuels; et
- Nouveau fournisseur de services.

En ce qui a trait au transfert du site web, le conseil discute la nécessité de voir à la migration et à l'hébergement du site auprès d'un autres fournisseur de services dans les meilleurs délais mais au plus tard avant novembre prochain. Certains administrateurs feront des démarches auprès de fournisseurs potentiels et feront rapport au conseil.

En ce qui a trait aux membres des divers comités de l'APLN, après discussions sur proposition présentée par Caroline Brodeur et appuyée par Etienne Charuest,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE les comités soient composés des personnes suivantes:

- Comité communication: Jean Philippe Audren et Philippe Mathurin;
- Comité Finance: Jean Philippe Audren, Philippe Mathurin et Gaétan Hamel;
- Comité environnement: Caroline Brodeur, Nathalie Bernier et Etienne Charuest. Par ailleurs, les membres actuels seront contactés par Nathalie Bernier, Étienne Charuest et/ou Caroline Brodeur pour confirmer leur intérêt pour demeurer sur ce comité et ces administrateurs feront rapport au conseil;
- Comité plage: Gaétan Hamel, Caroline Brodeur et Jean Guy Laprise. Par ailleurs, Mme Ann Oliver sera contactée pour confirmer son intérêt pour demeurer sur le comité; et
- Comité embarcation: Gaétan Hamel, Jean Philippe Audren et Etienne Charuest.

IDENTIFICATION ET CONSERVATION DES DOCUMENTS IMPORTANTS

Après discussion, Jean Guy Laprise, Jean Philippe Audren et Philippe Mathurin se réuniront pour identifier parmi les documents conservés par Jean-Guy Laprise les documents importants et feront rapport au conseil à la prochaine assemblée, le but étant que les administrateurs puissent avoir accès à ces documents idéalement de façon numérique.

Les administrateurs ont possession des clefs et des codes donnant accès aux comptes de l'Association auprès des sites des fournisseurs.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Les questions reliées à la plage sont référées au comité plage; le quai flottant a besoin d'une couche de protection qui sera appliquée quand les conditions météorologiques le permettront; nous aurons deux surveillants de plage cette été.

Un système de lavage des embarcations a été installé. La distribution des jetons permettant l'accès à la plage a commencé. Il y a une nouvelle numération des casiers d'embarcation. Le service de nettoyage des toilettes sera du 1^{er} mai au 30 septembre.

La fédération d'horticulture et d'écologie du Québec a accepté notre demande d'emblème floral.

CONFIRMATION DES MANDATS DONNÉS AUX CONSEILLERS JURIDIQUES

Sur proposition présentée par Jean-Philippe Audren et appuyée par Nathalie Bernier,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE soient confirmés les mandats donnés à :

- a. Me Carpentier, avocate déjà engagée par l'Association, pour procéder à la préparation de la documentation et poser tout autre geste de sa compétence relativement à la réorganisation et transformation de l'Association en personne morale sans but lucratif; et
- b. Me Chaput, notaire à Cowansville et Knowlton, pour préparer la documentation relative à la cession des immeubles de la plage et son enregistrement aux registres fonciers.

AUTORISATION À M. AUDREN

Dans le contexte de la réorganisation et transformation de l'Association, sur proposition présentée par Jean-Guy Laprise appuyée par Nathalie Bernier,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Jean-Philippe Audren soit autorisé à poser tout geste, incluant signer tout avis, formulaire ou autre document nécessaire:

- a. Pour constater auprès des autorités gouvernementales le changement d'administrateurs de l'APLN; et
- b. Pour faire le suivi requis pour la réorganisation et transformation de l'Association.

VARIA

Le comité de communication examinera le site web de l'Association des Propriétaires des Berges pour voir ce qui peut être ajouté au nôtre pour déterminer les meilleurs pratiques.

Chaque administrateur soumettra à l'avance au secrétaire les sujets qui devraient être abordés lors de la prochaine réunion du conseil. Aussi dans le but d'aider le conseil à déterminer les diverses priorités lors de son mandat, Caroline Brodeur préparera un sondage à être adressé de manière générale à tous les membres de l'APLN. Dans ce contexte, il est aussi suggéré d'installer une boîte à suggestion à la plage sur le cabanon.

DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

Le prochain conseil aura lieu en présentiel le 9 juillet à 19h00

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par Caroline Brodeur, appuyée par Phillipe Mathurin et résolu à l'unanimité.